

Bilan du mandat 2020-2026

Au terme de notre mandat, nous souhaitons vous soumettre ce que nous avons engagé au cours de ces presque six années.

Ce qui a été fait

- Le barrage de Ginières a été vidé.
- Le mur de soutènement du cimetière du village du haut a été reconstruit et consolidé.
- L'adressage est terminé. Chaque habitation a maintenant une référence précise avec un nom de voie et un numéro. En même temps, les panneaux de noms des voies ont été installés et les plaques des numéros distribuées ; les panneaux d'entrée et de sortie du village ont été actualisés.
- Le Plan Communal de Sauvegarde a été approuvé par la Préfecture. Pour rappel, il recense les divers risques encourus par la commune (inondation, mouvement de terrain, chute de bloc, radon, séisme...) mais également les mesures d'évacuation prévues en cas de sinistre. Au sein de ce plan, se trouve le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui est à votre disposition à la Mairie pour consultation ou sur le site internet de la commune.
- Un défibrillateur a été installé à la Mairie au début de l'escalier qui mène à l'appartement.
- Un «livre-service» est à disposition près du lavoir du village du bas. Ce sont les habitants mais aussi les visiteurs extérieurs qui le font vivre en empruntant et/ou en déposant des livres.
- Divers travaux ont été menés par des membres de la municipalité : décapage et peinture des portails du cimetière du bas, changement de planches et peinture du pont, tonte régulière et entretien des 3 cimetières, peinture et réparations diverses dans les appartements communaux...
- Dans ces mêmes appartements communaux, des artisans sont intervenus pour des travaux plus conséquents de plomberie, de chauffage, d'électricité, de peinture et tapisserie.
- Grâce au Conseil Départemental, des travaux ont été réalisés :
 - ✓ le goudronnage et l'aménagement de l'entrée du cimetière du bas et de l'impasse de Cantruc,
 - ✓ la réfection d'un mur de soutènement et la mise en place de radiers en béton au chemin des Coustalats,
 - ✓ l'aménagement du chemin de la Coume et la réfection du mur du cimetière du village du haut,
 - ✓ la mise en place d'un caniveau de captage des eaux de pluie route de la Pique.
 - ✓ l'empierrement de la zone d'accès aux parcelles du nouveau lotissement,
- Suite aux inondations de janvier 2022, il a fallu remettre en état les chemins et curer les fossés ; ces interventions ont concerné les sentiers des Coustalats, de la Husse, des Héréchous, du Plan et des Cruzeires.
- La commune a acheté des panneaux électoraux, un ordinateur avec une imprimante laser, une armoire de rangement.
- La consommation d'électricité a pu être réduite grâce à des projecteurs et néons en lampes LED (église, Mairie, garage communal) et à deux candélabres munis de détecteurs de présence au chemin de la Prade.
- la commune a procédé à l'enfouissement des réseaux électricité, téléphonie, au changement des canalisations d'eau et l'installation de nouveaux candélabres, route de Baren.
- Le relais de télécommunication situé chemin des Héréchous est opérationnel et améliore pour l'ensemble des opérateurs, les communications avec nos téléphones mobiles.
- L'ancienne école a été rénovée avec la création dans sa partie basse d'un nouvel appartement T2 Ce dernier a été inauguré le 17 mai 2025 par Monsieur le Sous-Préfet. Il reçoit des locataires depuis le 1^{er} juillet 2025.

- La longue procédure de rénovation du captage d'eau potable et d'édification d'un périmètre de sécurité à la source des Cruzières a enfin trouvé une conclusion ; l'arrêté préfectoral qui autorise les travaux a été reçu en Mairie. Les travaux, partagés dans son financement par la commune de Lège (par l'intermédiaire de Réseau31 qui en a délégué), vont démarrer au cours du premier trimestre 2026.

- Un site internet dédié à la commune existe à l'adresse :

<https://www.mairie-cazaux-layrisse.fr/fr/index.html>

- Divers événements ont animé la vie de la commune :

- ✓ La statue «Équilibre et Harmonie», sculptée en juillet 2022 lors du festival du marbre de Saint-Béat par Vasyl TATARSKYY a trouvé sa place près de l'église du Pont de Cazaux.
- ✓ Un dossier du passé du village a été présenté par Alain CHEVALIER, historien amateur.
- ✓ Des séances de sensibilisation aux gestes qui sauvent et à l'urgence cardiaque, animées par l'infirmier Frédéric LOUIS, ont eu lieu salle de la Mairie.
- ✓ Les cérémonies du 11 novembre permettent de rendre hommage aux soldats morts pour notre pays.
- ✓ La chorale «Musique en liberté» s'est produite pendant les fêtes de fin d'année à l'église Saint-Etienne.
- ✓ Une cérémonie de vœux suivie d'un partage de galette des rois se tient dorénavant en début d'année.
- ✓ Chaque début d'été, des demi-journées citoyennes ont permis d'entretenir des bâtiments et de nettoyer des lieux envahis par la végétation.
- ✓ Le brandon est revenu au village, et ce, accompagné d'un repas.

L'équipe municipale a pu compter sur des habitants pour assurer le succès de ces manifestations.

Ce qui est en cours

- L'isolation de l'appartement T4 bis situé à l'étage supérieur de l'ancienne école ainsi que la rénovation de son mode de chauffage est en cours de traitement avec demandes de subventions.

Dans le même objectif de réduction de la facture énergétique, un changement de mode chauffage du bâtiment de la Mairie est également à l'étude.

- Le bornage des 5 lots de la parcelle A 466, située au sud du parking de la Mairie, a été fait. La commune va les viabiliser en les équipant en électricité, eau et fibre optique.

Par ailleurs

Nous sommes membres du Conseil Communautaire de la CCPHG et, à ce titre, participons, à notre niveau, à la gestion de ses 76 communes ; nous agissons également dans des commissions.

L'équipe municipale est entièrement bénévole. L'indemnité annuelle des élus versée par l'État (6 310 € en 2025) vient alimenter les recettes de la commune et permet ainsi de financer quelques projets.

Cette équipe œuvre à l'amélioration de la qualité de vie au village en entretenant bâtiments et espaces communs, en organisant des manifestations et en agissant pour que la vie de chacune et chacun soit la plus agréable possible.

Le Maire
Jean-Pierre DORE